
[Imprimer](#)

L'alternance, un contrat gagnant/gagnant pour l'entreprise et l'alternant

Image

Avez vous déjà pensé à prendre un alternant dans votre entreprise ? Connaissez vous les aides dont vous pouvez bénéficier ?

Sachez que toute entreprise peut obtenir jusqu'à fin juin 2022 une aide à l'embauche de 5000 € pour les mineurs et de 8000 € pour les majeurs.

En tant que recruteur savez vous que vous pouvez cumuler certains dispositifs de financements :

- Exonération de charges sociales
- Crédit d'impôt
- Aide au recrutement d'apprentis supplémentaires
- Prime régionale à l'apprentissage
- Aides pour les apprentis reconnus comme travailleurs handicapés
- Aide TPE jeunes apprentis

Le contrat d'alternance est un excellent moyen pour votre entreprise de former vos futurs salariés à votre savoir-faire et vos méthodes de travail.

Retrouvez toutes les informations utiles sur **l'alternance** sur le site de [LEA CFI](#)

LEA-CFI est une école de la CCI Paris Ile de France qui propose des formations du CAP au Bac+5 dans les domaines du bâtiment, des Travaux Publics, de la performance énergétique, de la mobilité, de la maintenance des véhicules, du paysage et de la gestion d'affaires. L'école dispose de 5 campus en Ile de France et forme chaque année plus de 2000 étudiants en apprentissage ou en temps plein.